

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024

Date de reception de l'AR: 22/04/2024

066-246600415-DE_056_2024-DE

AGED

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2024 ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 7 POUR OUBLI DE MENTION DE LA THRS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 23 Votants : 34 Délib. n° 07bis- 09/04/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 mars

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

Absents ayant donné pouvoir : ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T) PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024
BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.
Date de réception de l'AR: 22/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales
066-248600415-DE_056_2024-DE

A G E D I

VU l'article 1636B sexies du code général des impôts

VU l'annexe 2 de la circulaire ministérielle (COT/B/11/07973/C) du 17 mars 2011 relative à la réforme de la taxe professionnelle

VU la circulaire ministérielle (COT/B/11/08004/C) du 28 mars 2011 détaillant les règles des liens entre les taux d'imposition

CONSIDERANT que par délibération n° 11 en date du 12 avril 2023, l'Assemblée délibérante avait décidé de retenir des taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, pour l'année 2023, tels que:

- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	3.54%
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	11.49%
- taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	40.32%
- taux de TAXE HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE	13.09%

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire**

DECIDE maintenir les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales conformément à la délibération n°11 du 12 avril 2023.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Marc BIANCHINI**

